

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 12 juillet 2021

**SECURITE ROUTIERE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE**

NOTE DE SYNTHESE

Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie organise des actions de sensibilisation en direction des jeunes dans le cadre de la prévention des accidents de la route. Ces actions visent à inciter les jeunes conducteurs, futurs conducteurs et les autres usagers de la route à modifier leurs comportements pour faire de la route un espace plus sûr.

Dans ce cadre, une journée de sensibilisation est prévue pour l'année 2021 en conservant le thème identique à l'année précédente. Il s'agit de continuer à mettre l'accent sur la pratique du vélo et de la sécurité routière qui en découle et insister sur l'utilisation des pistes cyclables dédiées au vélo. Le contexte sanitaire ne se prêtant pas à rassembler du public sur le premier semestre, la journée initialement prévue en mai a été reportée sur le mois d'août. Le public mobilisé sera essentiellement des jeunes âgés de treize (13) à vingt-cinq (25) ans.

Ces actions correspondent au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, une subvention de 2 500 euros pour le financement de cette action.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière,

Considérant l'implication de la Ville dans des actions de sensibilisation sur les questions de sécurité routière en direction des Mantais,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de solliciter** auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines une subvention à hauteur de 2 500 euros et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette demande.

Le Maire

Raphaël COGNET